

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de la pisciculture "L'Esturgeonnière" , ICPE sur la commune du Teich (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'Esturgeonnière SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BERTHOMMIER Michel, président

RCS / SIRET

4	5	2	9	7	8	1	6	6	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Rubrique concernée : ICPE 2130.1 / non concernée 2221 (<500kg/j prod) b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est <10 000 000 de m3 et > ou = à 200 000 m3, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines	Ouvrage écloserie : 350 400 m3 + nouveau forage : 435 720 m3 = 776 120 m3 (nappe miocène). Rubrique LSE 1.1.1.0 + 1.1.2.0 et code minier Art.L.411-1

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plusieurs modifications sont prévues au sein de l'ICPE comme suit et sont détaillées dans le document annexé au présent cerfa :

- Implantation d'un forage supplémentaire dans la nappe du miocène, à 15 m à l'est du forage géothermique de Pirac ;
- Liaison du nouveau forage vers la pisciculture : utilisation et aménagement d'une canalisation existante ;
- Demande d'augmentation du volume de prélèvement sur le forage de l'écloserie : 195 000 m3 --> 350 400 m3 ;
- Implantation de 3 bassins supplémentaires en continuité des bassins au nord et régularisation de 2 bassins créés en 2012 ;
- Demande d'autorisation d'introduction de 3 espèces supplémentaires d'esturgeons ;
- Demande d'harmonisation des seuil de rejets vis à vis de l'arrêté ministériel du 1er avril 2008 relatif aux piscicultures d'eau douce ;
- Déclaration d'agrandissement de l'atelier de transformation de l'ICPE.

4.2 Objectifs du projet

- Augmentation du confort pour les poissons : diminution densité des bassins existants et apport d'eau supplémentaire (pas d'augmentation du tonnage existant) ;
- Augmentation de la qualité des produits : l'apport d'eau supplémentaire du nouveau forage permet le "rinçage" des femelles à caviar, afin de produire un caviar plus apprécié des consommateurs ;
- Pouvoir répondre et s'adapter aux demandes des clients en termes de produits (caviar, filets, etc.) et d'espèces pour les alevins et les géniteurs ;
- Augmenter l'espace de travail de l'atelier de transformation ;
- Harmoniser les seuils d'autorisation de rejets de l'ICPE avec les seuils prévus dans l'arrêté ministériel du 1er avril 2008 relatif aux piscicultures d'eau douce.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Pour le nouveau forage : création de l'ouvrage jusqu'à 65 m de profondeur afin de capter le Miocène. Avant-puits de 0 à 6 m, isolation de 0 à 22 m, tubage de 0 à 40 m et fond, crépine de 40 à 60 m. Création sur 2-3 semaines en période estivale, avec essais de pompage selon la norme NF-P 94-130.
- Liaison nouveau forage/pisciculture : utilisation d'une ancienne canalisation existante (diamètre 200) et en bon état selon l'inspection vidéo. Insertion d'un conduit de diamètre 160 à l'intérieur via les regards ouverts lors de l'inspection.
- Nouveaux bassins de 180 m² chacun répartis en 4 m x 45 m et d'1 m de profondeur.
- Atelier de transformation : mise en place des cloisons amovibles réfrigérantes, tôles ondulée et réseaux associés.

Le rapport joint comporte plus de précisions sur les procédés et déroulement des travaux, les variantes étudiées et les justifications du choix du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Pour le nouveau forage : Débit estimé à 435 720 m³/an selon un débit de pointe de 60 m³/h. Alimentation d'un seul bassin (n° 19) sans réchauffement de l'eau afin de "rincer" les femelles à caviar pendant 15 jours avant abattage. Acheminement de l'eau depuis la canalisation dédiée nouvellement aménagée.
- Forage de l'écloserie : Débit estimé à 350 400 m³/an selon un débit de pointe à 40 m³/h. Alimentation de l'écloserie et de la pisciculture ponctuellement en renfort selon la production.
- Pour les bassins : alimentation en eau froide ou réchauffée selon les périodes de l'année et accueillant des esturgeons en maturation.
- Seuils de rejet : actualisation du protocole de suivi de la qualité des rejets en fonction du retour des services instructeurs.
- Atelier de transformation : abattage des adultes, préparation des poissons entiers évidés, des filets et du caviar, conditionnement des produits.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation d'exploitation d'extension de la pisciculture - Etude d'impact en 2001. --> Arrêté préfectoral de 2002
Déclaration de travaux pour la construction des bassins.
Permis de construire pour l'agrandissement de l'atelier de transformation (PC03352717K0073).

Le projet conduira à l'abrogation de l'arrêté de 2002 au profit d'un nouvel arrêté.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de l'ICPE	54 253 m ²
Emprise travaux bassins supplémentaires	700 m ²
Emprise travaux nouveau forage	500 m ²
Emprise travaux canalisation	800 ml
Emprise extension atelier transformation	49 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Balanos
Route de Mios
33470 LE TEICH

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0 ° 5 8 ' 3 6 " 36W Lat. 4 4 ° 3 6 ' 4 3 " 28N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le Teich

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- Création de 2 000 m² de bassins supplémentaires
- Augmentation de la production de caviar (1 t --> 4 t) et de la biomasse moyenne (135 t --> 300 t) annuelles
- Installations des unités de traitement afin de recycler l'eau et de fonctionner en circuit semi-fermé.

--> Arrêté préfectoral du 23 décembre 2002

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 : Milieu humide et marécageux de la basse vallée de l'Eyre ZNIEFF 2 : Vallée de la Grande et de la petite Leyre
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Teich : Loi littoral hors estuaire, Bassin d'Arcachon
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8000018 : PNR des Landes de Gascogne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI par submersion marine - Bassin d'Arcachon, prescrit le 10/11/2010 PPRIF prescrit le 10/10/04
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n° ZRE3302 au titre de l'Aquifère supérieur de référence "OLIGOCENE A L'OUEST DE LA GARONNE (230)"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit du Val de L'Eyre à proximité, en rive droite de la Leyre
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR7200721 : Vallées de la Grande et de la Petite Leyre (inclus)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche à 2,3 km : Plan d'eau de la Leyre et les berges au lieudit le lavoir

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Pompage de la Leyre via des coupoles flottantes sur le cours d'eau : 1 080 m ³ /h, toute l'année - Pompage de la nappe du miocène : forage éclosérie 40 m ³ /h toute l'année + nouveau forage 49,7 m ³ /h durant 10 mois/an - Pompage de la nappe du campano-maastrichtien (-1850 m) pour sa valeur calorifique uniquement : forage géothermique 116 m ³ /h, 7,5 mois/an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Cône de rabattement de la nappe du miocène pouvant atteindre une distance de 2 500 m en phase exploitation, dont le risque est réduit par l'arrêt de l'exploitation du nouveau forage 2 mois/an et la mise en place de système de stoppage de pompage en cas de rabattement trop important. - Rabattement de la nappe plio-quaternaire potentiel en cas de travaux hors période d'étiage pour la construction des 3 bassins et l'aménagement de la canalisation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux et boues de forage
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Destruction d'un faible surface de zone humide et dégradation transitoire de zone humide en phase travaux : solution la moins impactante privilégiée - Évitement de perturbation de Fauvette Pitchou sur la période de nidification - Assèchement temporaire de zone humide en cas de rabattement de nappe mais période d'étiage privilégiée - Transfert potentiel de MES et pollution accidentelle vers le milieu récepteur en période de travaux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Transfert potentiel de MES et pollution accidentelle vers le milieu récepteur mais pas d'habitat ni d'espèce du FSD identifier --> voir notice d'incidences Natura 2000 dans le document annexe

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zonages ZNIEFF, PNR et Natura 2000 sont superposés, impliquant les mêmes incidences potentielles que précédemment
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau forage sur une zone rudéralisée, en lien avec l'obligation d'entretien autour du forage géothermique, se poursuivant sur une zone humide (roselière), pouvant être dégradée durant la période des travaux. - Canalisation existante enterrée : aménagement via les regards existants --> pas de consommation d'espace. Possible dégradation temporaire au niveau des regards en phase de travaux. - Nouveaux bassins sur prairie mésique régulièrement entretenue. - Atelier transformation PNR sur zone sans végétation
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Feu de forêt : risque moyen - Remontée de nappe : certaines zones du site en nappe sub-affleurante - Sismicité : risque très faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Développement ponctuel de maladies chez les poissons --> traitement adapté en fonction des besoins (voir rapport joint).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Phase travaux : Engins et véhicules de chantier, trafic temporaire - Phase exploitation : 15 VL/j en stationnement (véhicules personnel) + 2 à 5 VL/j (fourgons livraison, maintenance) + 1 PL 2 fois/ mois (livraison O2 liquide)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Phase travaux : nuisances liés au chantier (forage, pelle mécanique, outillage, etc.) --> temporaire - Phase exploitation : groupes électrogènes en cas de panne électrique + système de ré-oxygénation de l'eau des bassins

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Pas d'odeur en phase travaux.</p> <p>- En phase exploitation : odeur de soufre au niveau de la tour de dégazage --> 7,5 mois/an en lien avec l'utilisation du forage géothermique</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Phase travaux : vibrations liés aux opérations de chantier (forage, trafic engin, etc.)</p> <p>- Pas de vibration en phase exploitation</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Pas de rejet attendus dans l'air en phase chantier hormis pots d'échappement des véhicules.</p> <p>- En phase exploitation : rejet d'hydrogène sulfuré au niveau de la tour de dégazage réceptionnant l'eau du forage géothermique.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- En phase chantier : eau du nouveau forage : pompage --> filtration et décantation avant infiltration.</p> <p>- En phase exploitation : rejets d'effluent après traitement dans le canal de rejet, rejoignant le Brau et une zone de marais avant d'atteindre la Leyre. Boues de lagunes --> prise en charge par Terralys.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- En phase chantier : déchets liés aux travaux : matériaux, emballages... et restes de repas --> tri et prise en charge par filières autorisées</p> <p>- En phase exploitation : déchets de poissons (valorisation en alimentation chiens chats ou équarrissage) + sacs d'aliments + produits de maintenance + déchets alimentaire et de bureaux --> tri et gestion par structures spécialisées</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Voir partie 4 du document joint

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir partie 3 rapport joint

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le document joint présente et argumente l'ensemble des modifications souhaitées au sein de l'ICPE, leurs incidences sur l'environnement et les mesures d'accompagnement permettant de réduire voire éviter leurs impacts. Une réflexion en amont, s'appuyant sur des études spécifiques et consultation des administrations compétentes, a permis d'orienter les choix des modifications de l'ICPE vers les options les moins impactantes pour l'environnement.

Les éléments transmis nous semble suffisants pour évaluer le projet dans son ensemble au vu des choix raisonnés vis-à-vis de l'environnement, sans faire l'objet d'une évaluation environnementale à proprement parler.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Ce cerfa sera accompagné des annexes obligatoires 1, 2, 3, 5 et 6 ainsi que d'un rapport technique reprenant les aspects du projet, les incidences et les mesures associées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Teich

le,

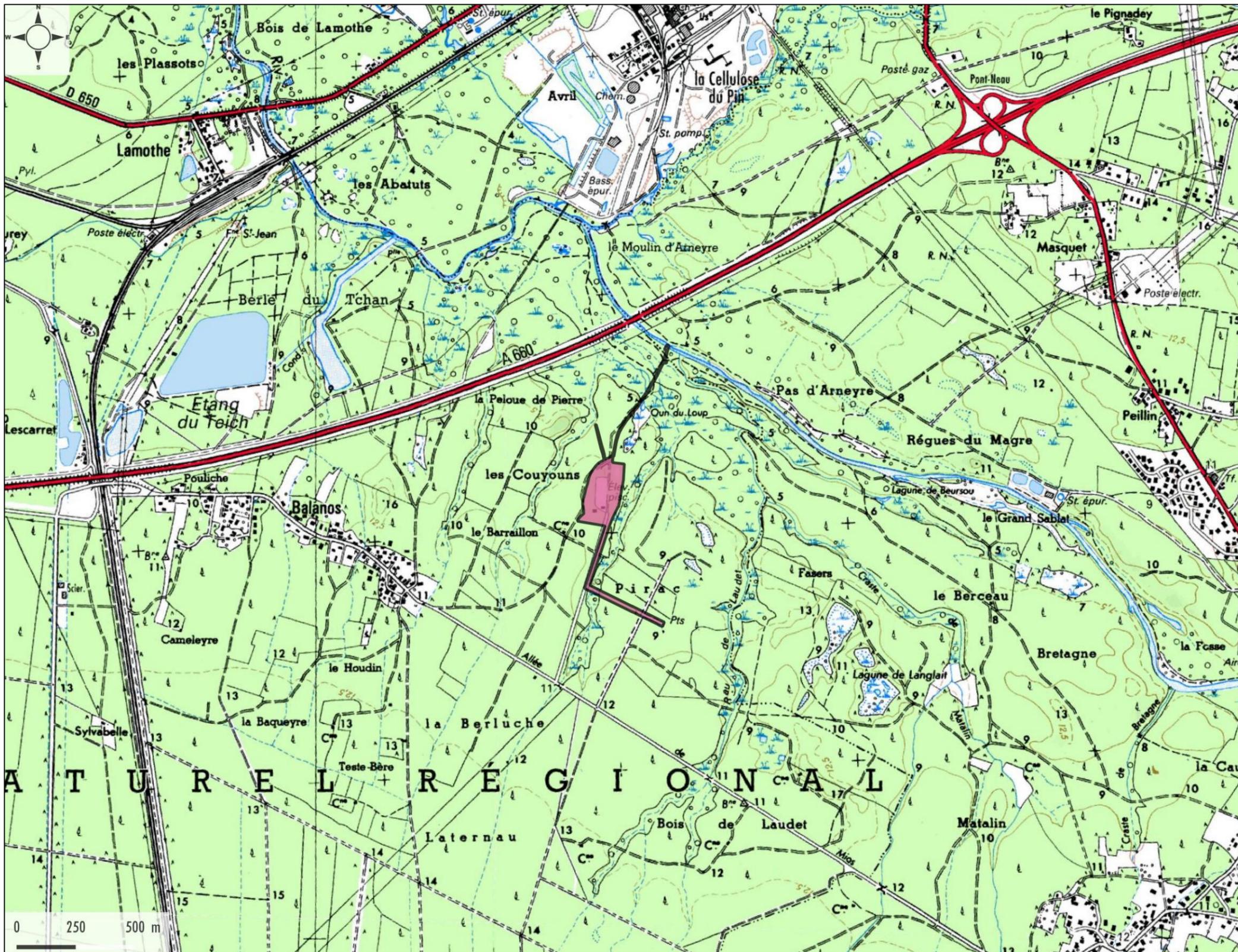
9/11/2017

Signature



Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000

(1 page)



Localisation du projet

L'Esturgeonnière
 Juin 2017
 Dossier unique
 Le Teich

Légende

— Périmètre ICPE

Localisation du site sur carte IGN à 1/25 000 (Géoportail)



Annexe 3 : Situation du projet dans l'environnement (photos)

(3 pages)



Prise de vue depuis le centre de l'emprise, au niveau des unités de traitement, et dirigée vers le sud de l'emprise.
Vue des premières séries de bassins, bureaux, atelier de transformation, local technique, maison du gardien et éclosérie en fond



Prise de vue depuis le centre de l'emprise, au niveau des unités de traitement, et dirigée vers le nord-est de l'emprise.

Vue des secondes séries de bassins, unité de traitement, bassins de géniteurs, et lagunes



Prise de vue depuis le sud de l'emprise, au niveau des bureaux, et dirigée vers le sud-ouest de l'emprise.

Vue de l'entrée du site, du parking et de l'écloserie.

Annexe 4 : Plan de l'ICPE

(2 pages)

Echelle 1/1300

100 m

MARAIS DE BRAOUILL

Station de pompage

Poste de transformation et groupe électrique

Réseau 1991 Eau froide

PZ2
LA OUN DOU LOUP

F2
PZ1

0850X0129/F (F1)

08502X0155 / LEGO23

PZ3

Réseau 2004 Epoxy

PIRaC

Réseau 2004 Epoxy

DT 2016 HTA

Projet Réseau 2017 Eau de forage

Réseau 1991 eau chaude pisciculture

Réseau 1998 calorifugé

08502X0104 / F

08502X0079 / F

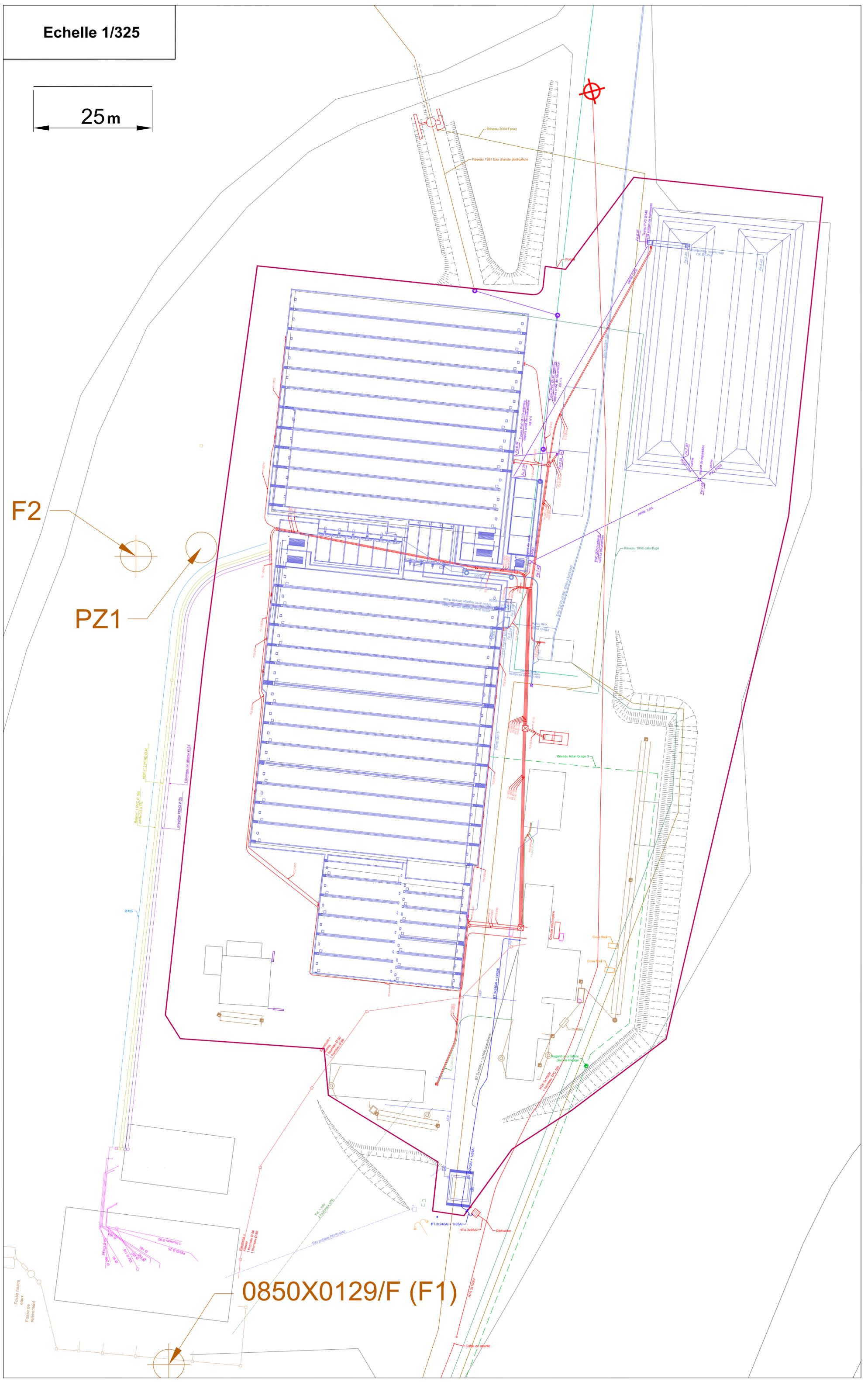
08502X0069 / GLTP1



F2

PZ1

0850X0129/F (F1)



Annexe 5 : Photo aérienne avec affectation des installations

(2 pages)



Organisation de l'ICPE avec affectation des bâtiments et bassins (Google maps)

NB : A, B, C, D et E = séries de bassins d'élevage différenciées en fonction de leur alimentation en eau chaude/froide et/ou eau recyclée ou non.



Organisation des dispositifs de traitement au sein de l'ICPE (Google maps)

Annexe 6 : Carte du projet vis-à-vis de Natura 2000

(2 pages)



Figure 1 : Localisation des habitats naturels relevés dans le DOCOB (Simethis)



Site FR7200721
Vallées de la Grande et de la Petite Leyre

Légende des habitats naturels Gironde

Habitats naturels

- Bouleaux
- Chênes pédonculés
- Chênes Tausin
- Chênes pédonculés - Frênes
- Chênes pédonculés - Autres feuillus
- Chênes pédonculés - Aulnaie
- Chênes pédonculés - Bouleaux
- Chênes pédonculés - Saulaies
- Chênes pédonculés - Pins
- Diverses chênaies
- Chênes Tausin - Saulaies
- Chênes Tausin- Pins
- Aulnes
- Aulnes Frênes
- Aulnes en milieu tourbeux
- Aulnaie - Saulaie
- Aulnaies - Pins
- Aulnaies - Autres feuillus
- Aulnaies - Prairie
- Aulnaies - Eau
- Aulnaies - Saulaie
- Autres boisements de feuillus

Lorsqu'une essence est dominante, elle est indiquée par une lettre :

- c : châtaignier
- b : bouleau
- p : peuplier
- r : robinier

Légende propre aux affluents

- Formations d'hélophytes

- Saulaies
- Saulaie - Bouleaux
- Saulaies - Eau
- Aulnaies - Pins
- Aulnaies en milieu tourbeux
- Pins
- Pins - Autres feuillus
- Pins en milieux tourbeux
- Coupe d'Aulnes
- Coupe de Chênes pédonculés
- Coupe de pins
- Coupe
- Semis de Pins
- Semis autres feuillus
- Toubière ou lande tourbeuse
- Lande
- Prairies
- Formations à baccharis et/ou roseaux
- Eau
- zones urbanisées
- Gravières

- limites du site
- Cours d'eau
- Limites communales